

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **18 octobre 2017**
Date d'affichage : **19 octobre 2017**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest-Bramefant.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT.
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON.
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY.

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : M. Daniel GORCE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 185 : ZAC JULLIAT EST – SOLLICITATION DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Rapporteur : Marc CARRIAS

La Communauté de communes Nord Limagne, suite à la finalisation de la commercialisation de la zone d'activités de Julliat, à Aigueperse, a réalisé en 2010 une étude de faisabilité et d'opportunité d'aménagement d'une nouvelle zone d'activités à vocation économique.

Les conclusions de l'étude ont porté sur l'opportunité de réaliser une nouvelle zone d'activités mixtes, dont la situation la plus pertinente serait à Aigueperse, à proximité de la zone de Julliat.

La Communauté de communes Nord Limagne a donc lancé une opération de zone d'aménagement concerté (ZAC) afin d'aménager ce projet, à l'entrée sud d'Aigueperse, face à l'actuelle zone de Julliat.

Le dossier de réalisation, dernière étape de la procédure ZAC avant le lancement des travaux et la commercialisation des lots, a été adopté lors du conseil du 27 juin 2017.

L'aménagement de la zone d'activités sera réalisé par le concessionnaire retenu, à savoir la Société d'équipement d'Auvergne, dont le contrat de concession a été signé le 20 décembre

2016.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Nord Limagne a fait l'objet d'une fusion avec celles des Coteaux de Randan et de Limagne Bords d'Allier pour devenir la Communauté de communes Plaine Limagne.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisitions foncières	351 000 €	Région AURA - incertitude*	0 €
Etudes tiers	21 500 €	Département 63 - CTDD (50 %	203 045 €
Travaux VRD et honoraires	1 291 860 €	plaf.)	
Travaux concessionnaires	125 560 €	DETR	137 376 €
Travaux divers	50 000 €	Cession des terrains et	2 003 499 €
Frais de marchés	4 000 €	autofinancement	
Aléas et imprévus	220 000 €		
Rémunération concessionnaire	280 000 €		
TOTAL	2 343 920 €	TOTAL	2 343 920 €

* ligne sectorielle en cours d'élaboration

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de solliciter le conseil départemental du Puy-de-Dôme pour une subvention de 50 % du montant HT de l'opération, plafonnée à 203 045 € au titre du contrat territorial de développement durable ;
- de demander au département du Puy-de-Dôme l'autorisation d'engager de manière anticipée les dépenses ;
- d'autoriser le président à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

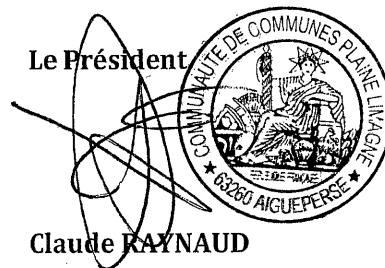
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 26/10/2017

Le Président,



Le Président



Claude RAYNAUD